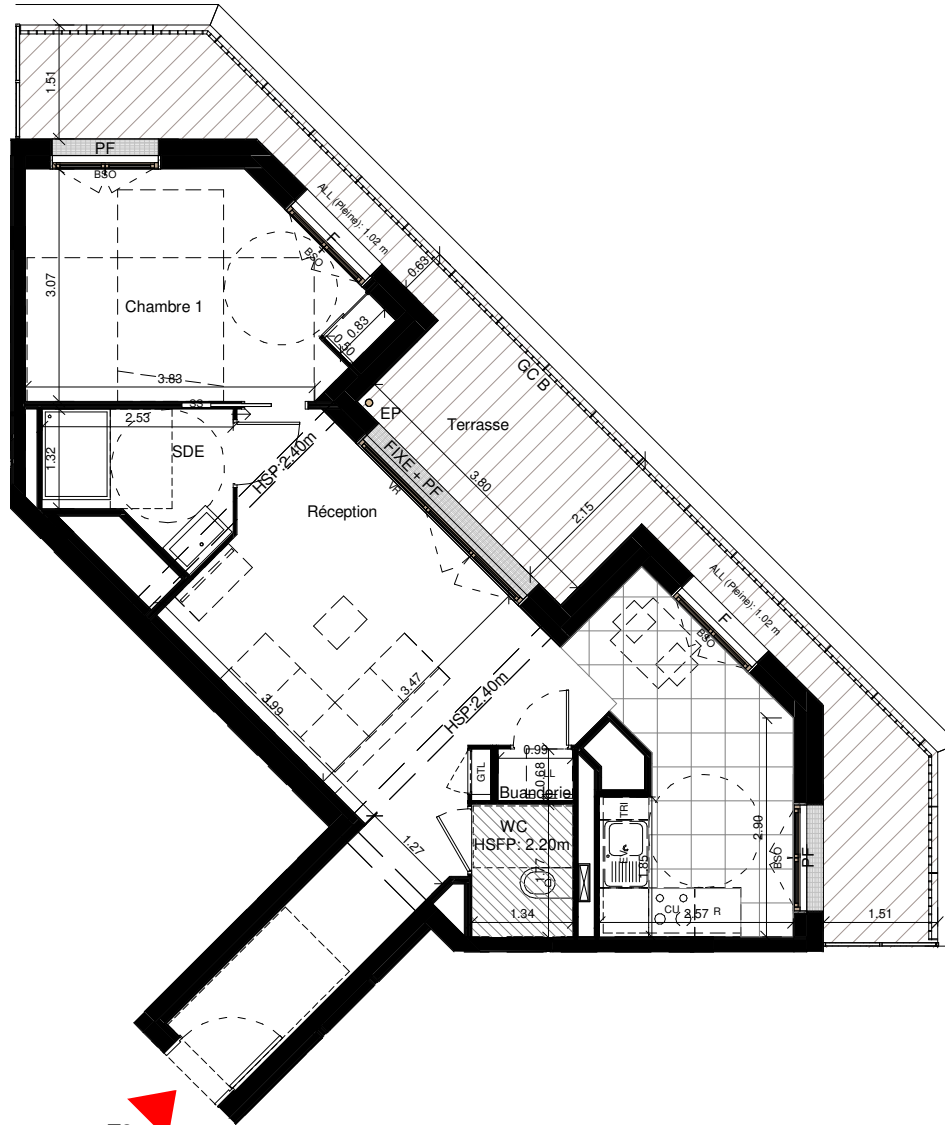


BÂTIMENT	ETAGE	LOGEMENT	TYPE
C	R+12	N° 1221	T2

Tableau surfaces

PIÈCES	SURFACES
Chambre 1	12.5 m <sup>2</sup>
Buanderie	0.7 m <sup>2</sup>
Réception	32.9 m <sup>2</sup>
SDE	4.1 m <sup>2</sup>
WC	2.4 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL SURFACE HABITABLE</b>	<b>52.6 m<sup>2</sup></b>
Terrasse	22.2 m <sup>2</sup>
<b>TOTAL SURFACE ANNEXE</b>	<b>22.2 m<sup>2</sup></b>

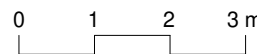


**T2**  
**C1221**

HSFP: Hauteur Sous Faux-Plafond  
HSP: Hauteur Sous Poutre  
HSD: Hauteur Sous Dalle

LEGENDE:

LL	LAVE LINGE	PF	PORTE FÊNETRE	VR	VOLET ROULANT
LV	LAVE-VAISSELLE	F	FÊNETRE	BSO	BRISE SOLEIL ORIENTABLE
CU	BLOC CUISSON	F	FÊNETRE FIXE	GTL	GAINE TECHNIQUE LOGEMENT
R	REFRIGERATEUR	ALL	ALLEGE	GCB	GARDE CORPS BARREAUDÉ
EV	EVIER	PL	PLACARD		SOFFITES ET FAUX PLAFONDS
SS	SÈCHE-SERVIETTE				RETOMBÉE DE POUTRES
EP	DESCENTE D'EAU PLUVIALE				



**NB:** Le présent document exprime la figure et les dispositions générales du logement. Des variations peuvent intervenir en fonction des techniques réglementaires de réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les emplacements des divers meubles ou éléments figurant sur le plan sont positionnés uniquement à titre indicatif. Suivant les cas, l'accès aux terrasses et balcons pourra se faire par une marche. Les retombées, soffites, faux plafonds, canalisations, volets roulants, équipements électriques et de chauffage ne sont pas tous figurés. En fonction des études techniques, ces derniers pourront être rajoutés, déplacés ou supprimés. Les placards sont compris dans les surfaces des pièces. La végétation n'est pas contractuelle. Les côtes sont à titre indicatif sous réserve d'évolutions des études techniques. Les hauteurs maximales réglementaires de seuils, de l'intérieur du logement vers l'espace extérieur, sont de 15 cm pour les balcons et loggias et de 20 cm pour les terrasses.

DEC 2023

**ANMA**